



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 72585

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'avenir de la TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien dans des immeubles d'habitation. Les incertitudes qui pèsent sur sa pérennité rendent difficiles la programmation dans le temps de travaux susceptibles de bénéficier d'un taux réduit de TVA. Par ailleurs, son éventuelle disparition pourrait avoir des conséquences dramatiques pour les copropriétés qui vont devoir assumer, dans les années à venir, les travaux de sécurisation des ascenseurs, l'éradication des conduites d'eau potable en plomb, la suppression des peintures à base de plomb ainsi que celle de l'amiante. Il lui demande donc la position de son ministère sur ce thème.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans, un taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans, expirait, en principe, le 31 décembre 2002. Elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduite, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la Commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des 25 États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations au cours de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72585

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2005, page 8083

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10200